Réponse au Collectif des étudiants de Galois et leurs amis

Notre liste a été interpellée, comme toutes les listes candidates pour les élections des 8, 9 et 10 novembre aux conseils de l'Université de Lille, par le Collectif des étudiants de Galois et leurs amis dont vous trouverez le courrier ci-dessous. Notre liste partage le constat du collectif d'une situation d'urgence sociale des étudiants en exil et, plus généralement, de nombre d'étudiants étrangers. Quatre questions nous ont été en particulier adressées par le collectif qui souhaite une réponse publique, seule garantie de transparence et d'engagement.

• Notre liste s'engage-t-elle à porter auprès de la Conférence des Présidents des Universités la motion que nos prédécesseurs ont voté ?

Le CA de l'université de Lille du 7 février 2019 a voté la demande de création urgente d'un statut national de l'étudiant en exil (quelle que soit la situation administrative des étudiants), permettant de poursuivre leurs études dans des conditions matérielles et administratives sécurisées. Nos élus sortants au CA avaient soutenu et voté cette motion dont l'équipe présidentielle sortante n'a manifestement pas tenu compte puisque cette question n'a pas été portée à la CPU. Cette motion ayant été votée, elle engage, selon nous, la nouvelle équipe présidentielle, et cela malgré le repérimétrage de l'université, à porter l a création d'un tel statut auprès de la CPU. Cette question est urgente et si nos listes gagnent la direction de l'EPEX Université de Lille, le·la président·e sera mandaté·e en ce sens pour porter cette demande à la CPU et auprès du ministère. Quelle que soit l'issue de élections, nos élu·es la porteront dans les conseils et les instances locales et nationales auxquelles ils-elles sont amené·es à participer.

• Quelle va être notre position vis-à-vis de l'inscription des étudiants hors UE confrontés au prix exorbitant et discriminatoire de leur inscription universitaire ? Allons-nous combattre cette règle inique au niveau national ?

Notre liste est portée par une dynamique collective qui s'est notamment renforcée durant la mobilisation contre « Bienvenue en France », appellation cynique de la hausse des frais d'inscription pour les étudiants extra-européens. Nos élus sortants se sont fermement opposés à la mise en place, par l'équipe sortante, de ces frais différenciés, alors qu'elle pouvait, comme d'autres directions d'établissements l'ont fait, recourir à une exonération massive et sans condition.

Selon nous, ces frais différenciés sont d'abord discriminatoires, puisqu'ils ciblent spécifiquement des étudiant·es selon un critère de nationalité. Ils légitiment ensuite une politique internationale basée sur la concurrence et non sur la coopération, qui va à l'encontre de la politique de relations internationales que nous souhaiterions axée sur les pays du Sud, les pays en crise et l'entretien de la francophonie (le contingent le plus important d'étudiant·e·s extracommunautaires est originaire du Maghreb et d'Afrique subsaharienne). Cette mesure inique s'inscrit enfin dans une logique ~~libérale et~~ marchande plus large qui touche l'université : le « prix » que paye les étudiants pour s'inscrire est perçu à la fois comme une « ressource propre » qui permet à l'université de se passer de financements publics et comme un indicateur de « qualité » des formations et des diplômes. À ce dernier titre, la hausse des frais d'inscription pour les étudiant·es extra-européen·nes ouvre la voie à une hausse généralisée des frais d'inscription que d'autres listes appellent d'ailleurs de leurs vœux lorsqu'elles parlent de développer les ressources propres. Pour nous

qui défendons âprement le principe constitutionnel de gratuité de l'enseignement, de telles propositions sont inacceptables.

• Quelle va être notre politique vis-à-vis des exonérations pour les étudiant·es en exil, les étudiant·es extra-européen·nes et plus largement pour tous ceux et celles, français·es et étranger·es, qui, pour des raisons économiques et sociales, ne peuvent payer les frais d'inscription ?

Le Code de l'Éducation permet aux universités d'exonérer 10 % des étudiant·es inscrit·es de leurs frais d'inscription, au-delà des étudiant·es dont l'exonération est prévue nationalement (boursier·es par exemple). Si ce seuil de 10 % est insuffisant, il n'est jamais atteint actuellement par l'université, les procédures d'exonération (de fait de remboursement) au cas par cas étant complexes, méconnues et souvent inadaptées.

Nous proposons dès lors de mettre en place une exonération systématique des étudiants extra-européen·nes victimes des frais différenciés, comme cela s'est fait dans d'autres établissements. Par ailleurs les frais payés par les autres étudiant·es, s'ils peuvent paraître plus « modiques », représentent une charge financière importante pour nombre d'entre eux et elles. C'est pourquoi les procédures d'exonération et de remboursement, actuellement prévues au cas par cas, doivent être renforcées, notamment pour maximiser le nombre de bénéficiaires et limiter le nombre d'étudiant·es contraint·es d'avancer leurs frais d'inscription. Pour cela, il convient d'automatiser l'exonération selon des critères sociaux redéfinis chaque année mais aussi de renforcer les équipes administratives en charge du suivi de ces dossiers et de démultiplier les réunions de la commission d'exonération (qui doit garantir un certain pluralisme en son sein).

Toutefois, exonérer des frais d'inscription ou les rembourser apparaît bien insuffisant, d'autant que cela ne concerne pas la CVEC (Contribution vie étudiante et de campus, 92 euros) que payent tou·tes les étudiant·es non boursier·es. C'est pourquoi nous sommes attaché·es à un développement des aides sociales étudiantes, qu'il s'agisse d'aides financières, alimentaires et matérielles. Si l'équipe sortante a développé de nombreux dispositifs, on peut regretter certains flottements comme en matière de « fracture numérique » avec un système de « bons d'achat » dans des grandes surfaces privilégié à un prêt de matériel, au détriment de la qualité des outils dont peuvent bénéficier les étudiants. De plus, l'Université doit aussi faire pression sur le CROUS, principal opérateur en matière d'aides sociales, de restauration et de logement, qui se soumet, avec zèle, aux logiques de rentabilité qui lui sont imposées nationalement et tend dès lors à ne pas répondre aux besoins fondamentaux des étudiant·es.

• Comment comptons-nous accompagner les étudiant·es déjà inscrit·es dont la situation administrative ne permet pas l'obtention de stages ?

À l'échelle de l'université, notre liste est favorable à la pérennisation et aux renforcements des dispositifs spécifiques d'accompagnement mis en place. Si la rémunération d'étudiant·es pour accompagner les étudiants en exil est une bonne chose, elle ne doit en rien se substituer à un accompagnement par des personnels administratifs et enseignants titulaires formés, ces derniers pouvant bénéficier d'une prise en compte réelle dans leur temps de travail de la quantité de travail que nécessite un tel accompagnement. Toutefois, un certain nombre de dimensions échappent à l'Université, notamment l'accès au stage et à l'insertion professionnelle. À ce propos, si des négociations au niveau local ou national pourraient permettre, à moyen terme, de débloquer la situation, il convient, à très court terme, pour l'Université, d'une part de proposer aux étudiant·es en exil des modalités alternatives aux

stages pour la validation de leur diplôme et, d'autre part, d'étudier les possibilités légales dont disposent l'université pour offrir une expérience professionnelle à ces étudiant·es.

Nos propositions sont le fruit d'échanges collectifs, formalisés ou non, avec des personnes accompagnant des étudiant·es en exil, voire avec les étudiant·es eux-mêmes. Elles ont donc vocation à s'affiner en fonction de l'évolution de la situation et des contraintes réglementaires. Les listes Pour une alternative à l'EPEX restent donc à la disposition du collectif Galois et, plus largement, de toutes celles et ceux qui souhaitent combattre la précarité étudiante, notamment en limitant localement son impact et en agissant nationalement pour un enseignement supérieur gratuit.

Courrier adressé par le collectif Galois

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes candidats aux élections de l'université de Lille qui doivent se tenir les 9 et 10 novembre prochains. Vous postulez à la direction de cette université. C'est en tant que tel que le Collectif des Etudiants de Galois et Leurs Amis (voir la présentation du collectif ci-dessous) vous interpelle.

Aujourd'hui la situation des étudiants en exil inscrits à l'université de Lille est catastrophique, bien pire qu'avant la crise du Covid 19, et cela dans un climat politique délétère de campagne électorale où les surenchères nauséeuses s'accumulent sur les demandeurs d'asiles et les sans-papiers.

Beaucoup de ces étudiants n'ont plus de ressources, pas de lieu d'hébergement, sont soumis quotidiennement au risque d'un contrôle d'identité, d'un internement en CRA (Centre de Rétention Administrative), d'une expulsion. Comment étudier dans ces conditions ?

L'université de Lille, et c'est tout à son honneur, inscrit les étudiants en exil sur les seuls critères pédagogiques et ne tient pas compte de leur statut. Mais cela suffit-il ? Non ! On ne peut pas inscrire des étudiants, leur ouvrir les portes de l'université et ne pas tenir compte de leur situation et des conditions dans lesquelles ils vivent et étudient. Malgré ces conditions extrêmes, des étudiants en exil, avec beaucoup de courage, parviennent à obtenir des diplômes mais malgré l'obtention de ceux-ci, ils restent toujours sans papiers et ne peuvent travailler.

L'université doit prendre cette situation en compte et avancer des propositions et des principes pour y faire face. Avoir un toit, les moyens de manger correctement, de se vêtir, de se déplacer, d'avoir un lieu pour travailler, avoir l'autorisation de faire des stages et des petits boulots pour compléter ses revenus, sont des conditions indispensables pour étudier. Il n'est pas normal que l'université renvoie ces étudiants vers les associations et collectifs pour prendre en charge leurs besoins. Et cela est bien sûr valable pour tout étudiant, qu'il soit français ou étranger, demandeur d'asile ou pas. Nombreux sont ainsi les étudiants vivant dans ce pays, y compris des étudiants français, qui affrontent des situations ne leur permettant pas d'étudier dans les conditions minimales requises. Toutes et tous, de manière universelle, devraient se voir assurer des

conditions décentes pour vivre, se nourrir, se déplacer, faire des stages et des petits boulots afin de pouvoir bien étudier.

Certes l'université a pris certaines mesures, notamment durant le confinement, pour pallier ces difficultés. Nous nous félicitons notamment des dispositions spécifiques qu'elle a prises pour les étudiants exilés (dossiers dérogatoires, accompagnement spécifique, référents étudiants en exil, tuteurs, etc.) mais la situation actuelle exige d'elle de nouvelles initiatives et des décisions urgentes et concrètes.

Dans cette perspective, le Collectif a mis en avant la nécessité d'accorder aux étudiants en exil les mêmes droits qu'aux autres étudiants, leur permettant ainsi de pouvoir étudier et être en sécurité. Ces propositions ont été présentées au CA de l'université le 7 février 2019 qui a voté à l'unanimité de ses membres une motion approuvant ce projet. Le CA a mandaté le président Camart pour porter cette décision auprès de la Conférence des Présidents d'Université (CPU), car au-delà de l'Université de Lille, il s'agit d'une situation posée à l'échelon national et à propos de laquelle l'Université de Lille avait une belle expérience à faire valoir. Or, le président Camart n'a pas tenu l'engagement de son CA et n'a jamais porté cette motion à la CPU.

Aujourd'hui, alors qu'une nouvelle équipe va être élue et va prendre en main la destinée et la politique de l'université de Lille, il nous semble essentiel que celles et ceux qui prétendent à ces postes se prononcent clairement sur la politique qu'ils ont l'intention de mener sur cette question. Cela à une époque où le gouvernement durcit encore plus sa politique vis-à-vis des demandeurs d'asile et des personnes sans papiers.

L'université de Lille, dans la ligne inaugurée par le vote du CA le 7 février 2019, doit porter haut et fort ces principes et tout mettre en œuvre pour assurer à ses étudiants, ceux de son université, les conditions décentes pour étudier et les protéger contre la violence de la politique étatique.

Mesdames et Messieurs, nous vous sollicitons aujourd'hui pour que vous vous prononciez publiquement sur la question des étudiants en exil et sans-papiers inscrits à l'université de Lille et que vous nous fassiez part de votre politique en ce qui les concerne et plus particulièrement :

• Votre liste s'engage-t-elle à porter auprès de la Conférence des Présidents des Universités la motion que ces prédécesseurs ont voté ?

• Quelle va être sa position vis-à-vis de l'inscription des étudiants hors UE confrontés au prix exorbitant et discriminatoire de leur inscription universitaire ? Allez-vous combattre cette règle inique au niveau national ?

• Quelle va être sa politique vis-à-vis des exonérations pour les étudiants en exil, les étudiants extra-européens et plus largement pour tous ceux français et étrangers, qui, pour des raisons économiques et sociales, ne peuvent payer les frais d'inscription ?

• Comment comptez-vous accompagner les étudiants déjà inscrits dont la situation administrative ne permet pas l'obtention de stages ?

Sachant que vous ne pouvez être indifférents à ces questions importantes qui interpellent l'Université de Lille dans son entier, dans sa vocation de service publique, dans son humanisme, sa réputation et son exemplarité pour les autres universités de ce pays.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer afin de discuter avec vous de cette situation de vive voix.
Le Collectif vous remercie pour cette prise de position à venir.
Les membres du Collectif des étudiants de Galois et leurs amis

Pour rappel, le Collectif des étudiants de Galois et leurs amis s'est formé en janvier 2016 autour des étudiants du programme PILOT 1, il a créé un dispositif pour les aider à se préparer aux auditions de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) et à la Cour Nationale du Droit D'Asile (CNDA) en cas de rejet par l'OFPRA. Il s'est battu contre leurs conditions de logement indignes dans les résidences Galois (chambres envahies par les cafards et les punaises de lit, moisissures sur les murs, absence de cuisines collectives,.. etc). D'autres étudiants en exil inscrits à l'Université mais ne faisant pas partie du programme PILOT ont rejoint le collectif : étudiants demandeurs d'asile, déboutés du droit d'asile, étudiants tombant sous le coup des accords de Dublin, étudiants sans papiers.
C'est un Collectif militant qui se réunit de manière hebdomadaire et travaille à partir des témoignages apportés par l'ensemble de ses membres à la résolution de leurs problèmes administratifs, juridiques, pédagogiques et à faire émerger une politique qui leur soit plus favorable à l'Université et en France. Le Collectif est composé d'étudiants en exil ou non de diverses nationalités, d'enseignants et de personnes extérieures au monde universitaire.

Motion proposée au vote le 7 février 2019 par le Collectif
« L'Université de Lille, réunie en Conseil d'Administration le 7 février 2019, sous la présidence de J.-C. Camart, se prononce, en faveur de la création urgente d'un statut de l'étudiant en exil – quelle que soit la situation administrative des étudiants - comme le réseau MEnS le propose. Ce statut doit permettre à tous les étudiants en exil de poursuivre leurs études dans des conditions matérielles et administratives sécurisées (titre de séjour, accès aux accompagnements du CROUS, possibilité d'avoir un job étudiant, de réaliser des stages et de se déplacer). Le Conseil d'administration souhaite que le Président porte cette motion au sein de la prochaine Conférence des Présidents des Universités (CPU). »

La motion était alors soutenue par Laurent Cordonnier, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (FSES) et Juliette Verdière, vice-doyenne de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (FSES) ; Christophe Vuylsteker, Doyen de la Faculté des Sciences et Techniques (FST) et Jean-François Bodart, Vice-Doyen en charge des Relations Internationales de la FST ; Jean-Gabriel Contamin, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales (FSJPS) ; Christine Bracquenier, Directrice de l'UFR Langues Etrangères Appliquées ; Cellule locale Sud-Solidaires étudiant·e·s Université de Lille ; SNEsup-FSU Université de Lille ; SGEN-CFDT Université de Lille ; CGT, Université de Lille.